

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1416

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 6 BIS AAA

Après l'alinéa 31, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* Au premier alinéa de l'article L. 141-1-3, le mot : « quatrième » est remplacé par le mot : « troisième ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.